



Règlement intérieur - inscription au local jeunes

2025-2026

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Les conditions d'accueil

Présentation

Le Local Jeunes est une structure intercommunale gérée par le Centre Social Val du Loir. Il est destiné à l'accueil des jeunes du territoire de leur entrée en 6ème jusqu'à l'âge de 17 ans révolu.

Il est un lieu d'écoute, de rencontre, d'échange, d'information, d'expression, de jeux favorisant l'émergence de projets et de lien social.

Situation géographique

Le local se situe rue Jacques Pelletier sur la Commune de la Chartre sur le Loir.

Horaires d'ouvertures

Le Local Jeunes est ouvert :

- le mercredi de 12h30 à 17h00, permettant aux jeunes de venir à pied du collège et de pouvoir manger au local.
- Pendant les périodes scolaires, programme disponible au Centre Social, site internet ou réseaux sociaux.

De manière exceptionnelle, en fonction de l'actualité du territoire, les horaires/jours d'ouverture du local jeunes pourront être modifiés.

Conditions d'accès et inscription

- L'accès au local implique une adhésion de 10 euros par an à régler au Centre Social Val du Loir.
- Le règlement intérieur doit être accepté et signé par les jeunes et un responsable légal.

Modalités d'accueil

Modes d'accès au local :

- Votre enfant bénéficie d'un accès libre au local entre 12h30 et 17h00 L'animateur.ice sera responsable de votre enfant durant sa présence dans le local. Il devra prévenir l'animateur.ice de ses départs et arrivés.

Par exemple, il a la possibilité de venir à 14h30, repartir à 15h30 et revenir à 17h.

Informations responsable légal

Nom : Prénom :

N* de téléphone : Adresse mail :

Règles de vie et d'utilisation

Le.a jeune adhérent.e au local devra se conformer aux règles mises en place dans le cadre de l'accueil. Ainsi, iel devra respecter l'encadrement, ses camarades, le local et le matériel.

L'utilisation d'objets pouvant être utilisés comme arme, la consommation de cigarette, d'alcool et de drogue sont interdites dans et à proximité du local.

Une situation conflictuelle, une difficulté majeure rencontrée par l'animateur.ice, un non respect des règles de vie sera porté à la connaissance du Centre Social Val du Loir qui pourra, après consultation, exclure temporairement ou définitivement le.a jeune concerné.e.

Date :

Signature du jeune :

Signature du responsable légal :